

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09.03.2020	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2020-4590

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **GLENAUD**

Prénom **YANNICK**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

G. F. A LES RENARDIERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. YANNICK GLENAUD

RCS / SIRET

52519987300015

Forme juridique

**GROUPEMENT FONCIER
AGRICOLE**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 - c	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres de faibles qualité agronomique, abandonnées par l'agriculture et suite à la cession d'activité de l'exploitant.

Le projet vient compléter des boisements plus anciens sur le secteur et augmenter la surface boisée de la propriété sur site. La partie ancienne fait l'objet d'un plan simple de gestion agréé par le CRPF et la DRAAF des Pays de la Loire, les nouvelles parcelles

seront agréées et gérées conformément aux dispositions des SRGS des Pays de la Loire.

(Signature)

4.2 Objectifs du projet

Constituer un nouveau boisement attenant aux parties plus anciennes tenant compte des potentialités du site (terrain de qualité médiocre; cf. étude de sol), des éléments naturels et du paysage (maintien de vieux chênes champêtres, de cordons bocagers intéressant au titre de la biodiversité ordinaire, de bordures ouvertes et non boisées.....). Favoriser le développement d'une ressource renouvelable, durable et permettant la fixation de CO_2 dans une commune à fort développement urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux

- Entre 2020 et 2022: installation des boisements
- Entre 2022 et 2025: entretiens des boisements.

L'installation des boisements emploiera des procédés modernes et respectueux du sol. Le labour en plein est prescrit de manière à favoriser la végétation spontanée. Les travaux préparatoires seront réalisés en ligne avec billonnage (terrain parfois nouillés).

Les entretiens seront réalisés au gribroyeur en respectant les périodes de nichage et de reproduction des espèces locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Exploitation prévue la première fois à partir de 18 ans et qui veillera à favoriser les essences locales et endémiques au sein des plantations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- AUCUNE -

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
le projet concerne un ensemble de parcelles contigües pour une surface cumulée de 18 Ha environ. (voir plan projet)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

NORT / ERRE - 44390

"Le Pao Durand"

Parcelle cadastrale :

2K 18

Coordonnées géographiques¹

Long. -1°50'10" 50 Lat. 47°48'46" 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

le projet complète des boisements plus anciens qui ne faisaient pas l'objet des dispositions du présent formulaire.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Voir plans en annexe de cette page. Le projet se situe à proximité d'une zone humide mais ne l'impacte pas. Sur les flancs Nord et Ouest de la propriété, cette ZH est préservée par des emprises larges autour des premiers boisements sous document de gestion durable.

le 18.03.2020

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A l'Ouest, ZNIEFF II : " Forêt de SAFFRÉ "
En zone de montagne ?	☐	☒	Séparation du projet par la ligne TRANW/TRAN de Nantes à Chateaubriant. A l'Est, ZNIEFF I : "ERORE AL'ARONT DE NORT/ERORE BOIS DE WANIÈRE ET SES ENVIRONS "
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Séparation du projet par la RD 69, mais proximité directe.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Sur la commune : Site NATURA 2000 "Narcis de l'Écluse" (directive Oiseaux et Habitats) à 6,5 Km au Sud Hors commune : Site NATURA 2000 "Forêt, étang de Viorzeau et de la Provostière" (directive Habitats) à 7 Km au Nord - Est.
D'un site classé ?	☐	☒	Site NATURA 2000 "Forêt de GAVRE" (directive Oiseaux) à 23 Km environ.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	le biseau va capter l'eau de pluie. L'excédent sera restitué au sol et épuré.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au contraire le projet s'inscrit dans une logique de prise en compte de l'environnement global. Il vise à améliorer la capacité d'accueil par diversification des milieux, maintien des éléments structurant du paysage (haies bocagères et chênes champêtres, pergées). Il vise à renforcer la présence de l'arbre dans un paysage agricole dynamique et peu conservateur de la ressource naturelle en bois. Enfin, il contribuera à augmenter la continuité écologique entre différents milieux naturels à préserver.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Effectivement, le boisement consommera de l'espace agricole. Néanmoins, à l'échelle de la propriété, une partie des terres est louée à un ou plusieurs agriculteurs de la commune. Il s'agit véritablement de réaliser un projet prenant en considération l'environnement global.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, le projet contribue à la fixation du CO₂ atmosphérique dans une commune à fort développement urbain caractérisée par : - une hausse des populations annuelle - une hausse du trafic routier - une hausse de la construction immobilière avec matériaux non renouvelables...
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- voir notice globale du projet -

7. Auto-évaluation (facultatif)

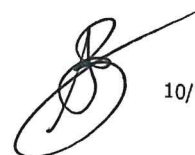
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- voir notice globale du projet -

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- notice du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

St-Vincent/Landes

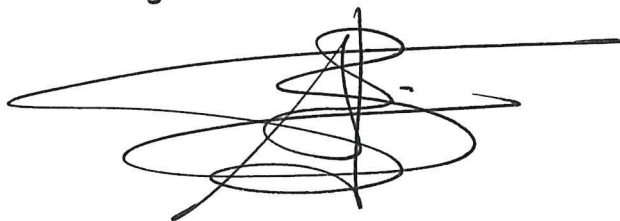
le,

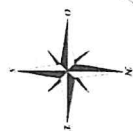
6 Mars 2020

Signature

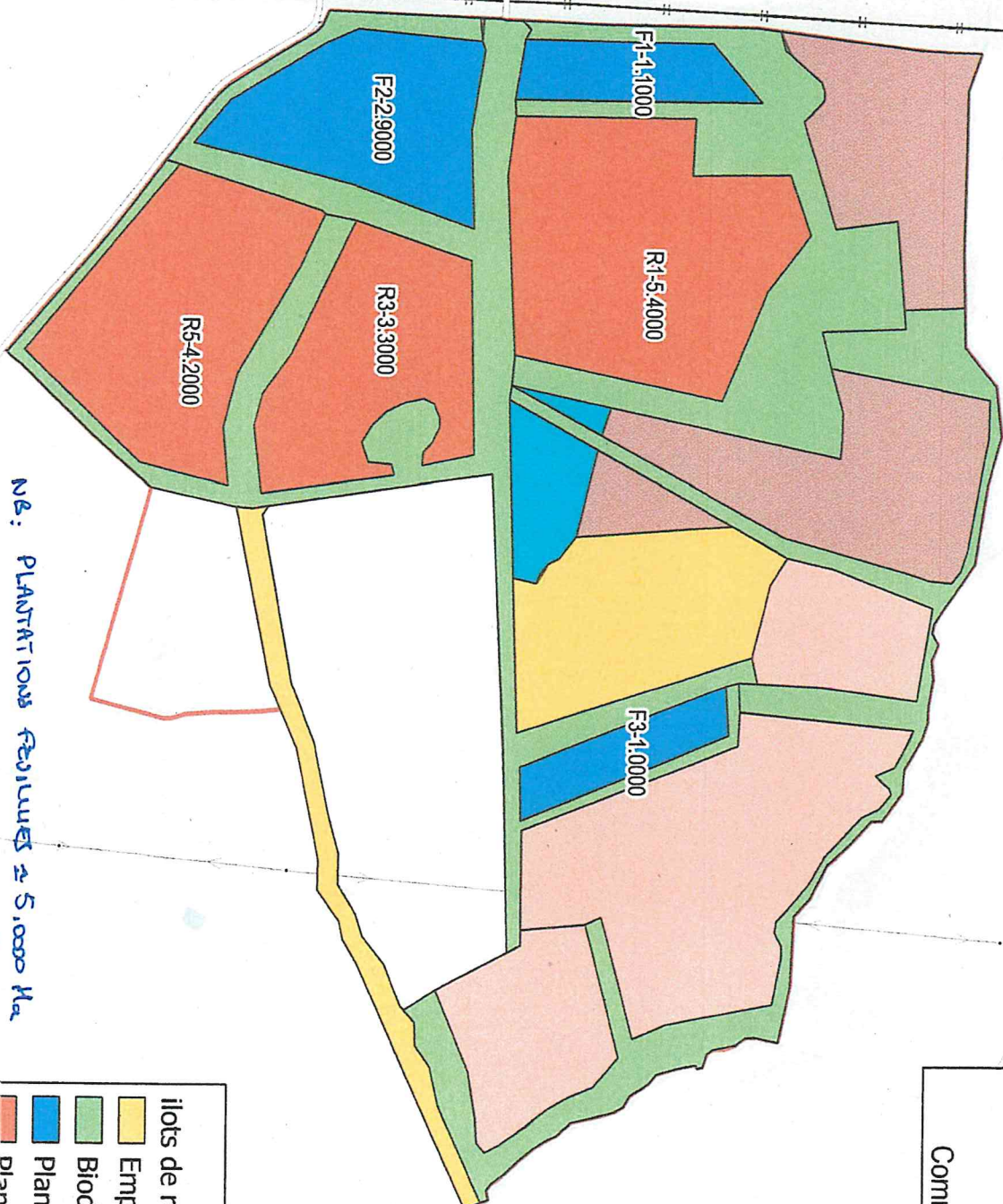


Anthony BARB - Expert forestier





0 100 200 m



NB: PLANTATIONS FEUILLUES $\pm 5,000$ Ha
PLANTATIONS RÉSINEUSES $\pm 12,900$ Ha
BIODIVERSITÉ NON REBOUSÉE $\pm 5,000$ Ha

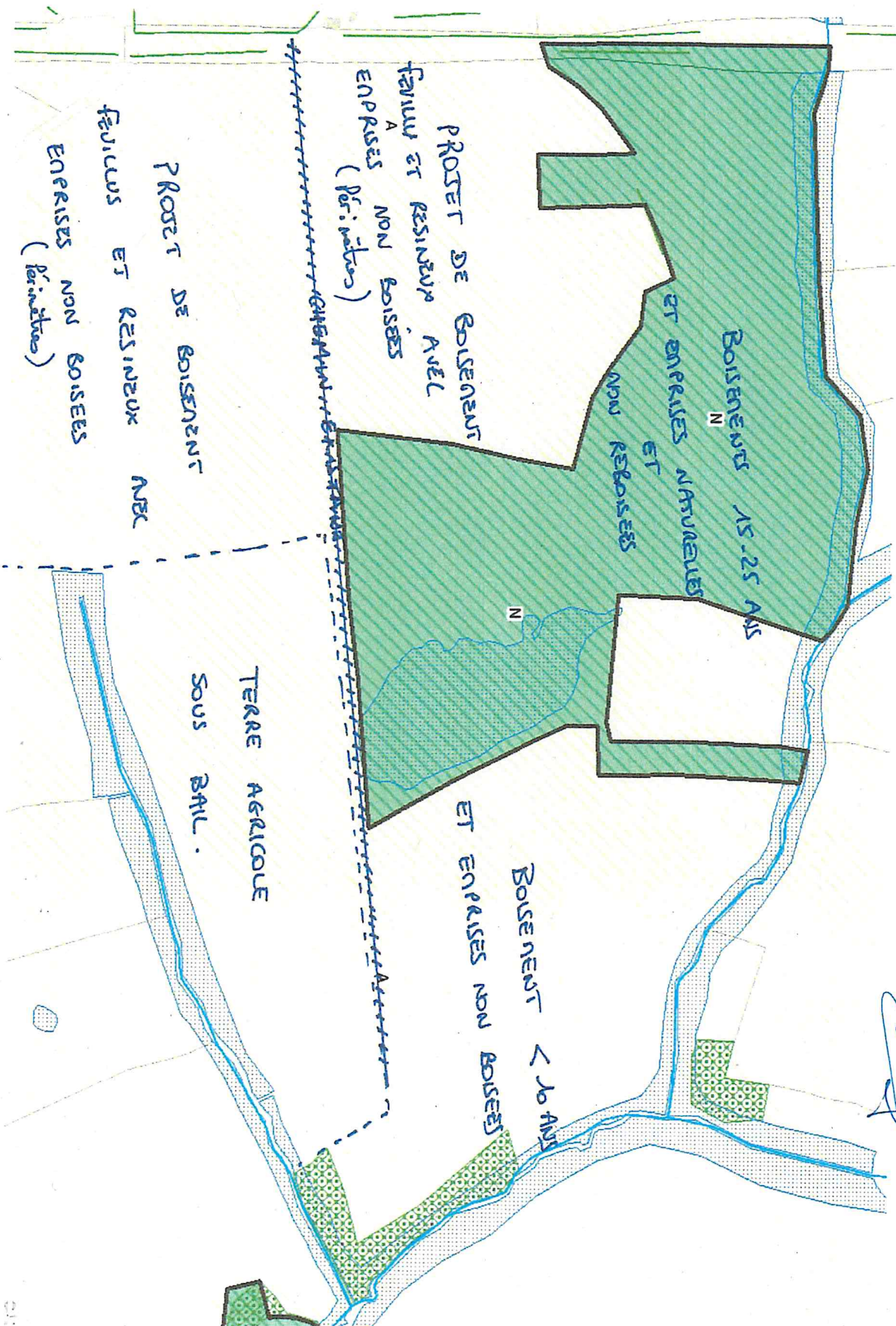
ilots de reboisement

- Emprise partielle de la zone humide
- Biodiversité non reboisée
- Plantation feuillue envisagée
- Plantation Résineuse envisagée
- Plantation Feuillue de 15-25 ans
- Plantation Résineuse < 10 ans
- Plantation Résineuse de 15-25 ans

le 18-03-2020

PROJET DE BOISEMENT
GFA DES RENARDIERES
"le Pas Durand"
Commune de Nort-sur-Erdre

le 18.03-2020

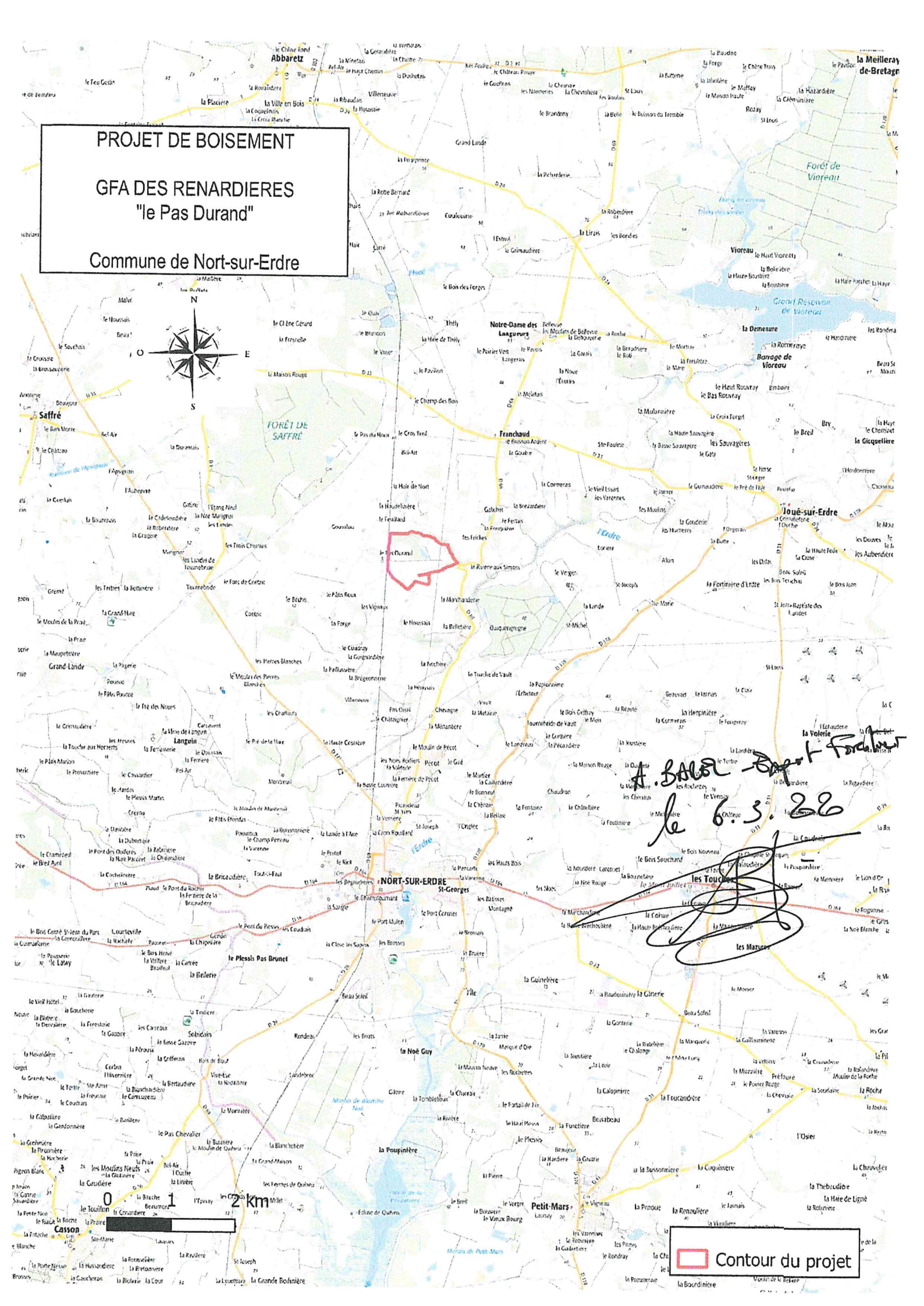
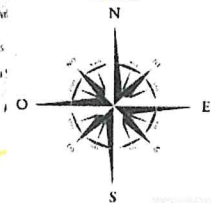


- Plan extrait du PLU: de CCEG.-

PROJET DE BOISEMENT

GFA DES RENARDIERES "le Pas Durand"

Commune de Nort-sur-Erdre



A. Baudin - Expert Forestier
le 6.3.22

Contour du projet

PROJET DE BOISEMENT

GFA DES RENARDIERES
"le Pas Durand"

Commune de Nort-sur-Erdre

UNITES DE GESTION

- PLANTATION FEUILLUE
- PLANTATION FEUILLUE 15-25 ANS
- PLANTATION RESINEUSE
- PLANTATION RESINEUSE < 10 ANS
- PLANTATION RESINEUSE 15-25 ANS
- LIMITE DE PARCELLE ZK18

le 6.3.2020
A. Baudouin - Expert Forestier

F3-10000

R1-54000

F1-10000

R3-33000

R5-42000

F2-29000

à x : prise de vue et sens de la prise de vue





Prise de vue n°1



Prise de vue n°2



Prise de vue n°3



Prise de vue n°4



Prise de vue n°5



Prise de vue n°7



Prise de vue n°8

A stylized, handwritten signature or logo consisting of a large, circular loop with a long, thin tail extending upwards and to the right.

NOTICE DE PROJET DE BOISEMENT SOUMIS A DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Afin de répondre aux points 6.4 et 7, nous vous proposons les éléments de contexte relatifs à l'installation de ce projet.

D'abord, la prise en compte du paysage et des milieux naturels est parfaitement intégrée. Le projet maintiendra tous les éléments anciens des parcelles à savoir :

- les arbres isolés et les haies bocagères, très anciennes, et présentant de nombreux micro-habitats (lieries, cavités, grosses branches mortes...),
- des zones ouvertes de part et d'autre du chemin central favorisant le déplacement de la faune locale et des oiseaux,
- le développement naturel de la végétation caractéristique des berges et peu d'actions de nettoyage sur les pourtours du plan d'eau central favorisant la microfaune (batraciens...) et les oiseaux d'eau, nicheurs ou de passage.

Ce projet favorisera également le maintien de zones entrouvertes sur les contours des îlots de boisement par la conservation de bandes herbées d'environ 10 mètres de largeur favorisant la circulation des espèces et des hommes dans ce nouvel environnement.

Ensuite, sur le projet de boisement en lui-même, il est prévu, conformément au plan de masse du projet, d'installer des boisements résineux, au regard du diagnostic réalisé et particulièrement en Pin laricio.

Néanmoins, cette installation de résineux sera complétée par un mélange aléatoire de feuillus divers (Bouleaux, Poiriers, Pruneliers...) de manière à favoriser la biodiversité dans les îlots dits de production. Par ailleurs, des îlots destinés à la diversification seront réalisés avec l'installation de mélanges de Bouleaux, Chênes pédonculés, Chênes sessiles, fruitiers forestiers...) afin de permettre une plus grande diversification des milieux au sein du projet.

L'objectif est de poursuivre le projet de boisement dans le même esprit que l'ancien propriétaire qui avait déjà intégré les milieux naturels dans les parties plus anciennes (bosquets de Chêne pédonculés, haies naturelles, boisements feuillus...).

D'un point de vue plus large, ce projet s'inscrit dans une dimension d'amélioration et de préservation de l'environnement. Nort-sur-Erdre connaît un fort développement urbain depuis plusieurs années en raison de sa proximité de Nantes et de son attractivité immobilière. Sa population croît d'année en année et l'étalement urbain par la création d'infrastructures consomme l'espace rural. La commune de Nort sur Erdre est d'ailleurs située sur une nappe d'eau souterraine alimentant en eaux potables une grande partie du secteur et l'on sait que la qualité de l'eau est un enjeu majeur des collectivités, au regard des pratiques agricoles (produits phytosanitaires...) et de la consommation des ménages par ailleurs.

D'une manière générale et au même titre que dans les communes voisines, on observe une diminution de la biodiversité ordinaire avec le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux comme le bruant jaune, la linotte mélodieuse la tourterelle des bois ou encore le moineau friquet qui sont des oiseaux communs et emblématiques du bocage.

Au-delà des considérations locales et techniques, le projet de boisement permettra également la séquestration durable du CO₂ atmosphériques et contribuera efficacement à améliorer la qualité de l'air et limiter les risques liés au changement climatiques.

En conclusion et répondre au point 7 du formulaire de demande d'examen au cas par cas, il semble que ce projet ne demande pas d'examen au cas par cas en raison pour les raisons évoquées et développées précédemment puisqu'il se veut soucieux et respectueux de l'environnement comme vous aurez pu le lire au travers de ces lignes.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 6 Mars 2020.

Anthony BAREL, Expert Forestier.

